



Bruxelles, le 30 mars 2015  
(OR. fr)

---

---

**Dossier interinstitutionnel:**  
2013/0265 (COD)

---

---

7418/1/15  
REV 1 ADD 1

CODEC 392  
EF 56  
ECOFIN 219  
CONSOM 54

**NOTE POINT "I/A"**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux commissions d'interchange pour les opérations de paiement liées à une carte ( <b>première lecture</b> ) - Adoption de l'acte législatif ( <b>AL + D</b> ) = Déclaration

---

**Déclaration de la France**

La France, préoccupée de l'intelligibilité du règlement du Parlement et du Conseil relatif aux commissions d'interchange pour les opérations de paiements liées à une carte, précise que la notion de « schémas » de cartes de paiement, utilisée dans la version française du règlement, doivent être comprises comme relatives aux « systèmes » de cartes de paiement, conformément à la version française de la proposition initiale de règlement par la Commission, à la version française de la Directive 2007/64/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 novembre 2007 concernant les services de paiement dans le marché intérieur, et à l'usage dans la langue française.